

AVIS DE COURSE
VOILE RADIOCOMMANDEE 2021-2024

TROPHEE de PARIS de VRC Classe 10 R

4 septembre et 5 septembre 2021

La Seine : Plan d'eau olympique de MEULAN-Les MUREAUX (Yvelines)

Autorité Organisatrice : **CERCLE DE LA VOILE DE PARIS**
30 rue Albert Glandaz – 78130 Les Mureaux
Tél. : 01 34 74 04 80 – Fax. : 01 34 92 74 20
Grade : National 4

*La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).
La mention [DP] dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

Préambule

Les prescriptions de la FFVoile s'appliquent :

- En participant à cette épreuve, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, chaque concurrent :*
- *s'engage à respecter :*
 - *les mesures barrières et la distanciation physique, et en complément, à porter un masque lorsque la distance minimale d'un mètre ne peut pas être respectée,*
 - *toutes les dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, la FFVoile et l'autorité organisatrice ;*

 - *est conscient :*
 - *du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur un voilier en équipage ou dans toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,*
 - *que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la COVID-19,*
 - *que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physique de l'ensemble des pratiquants ;*

 - *accepte que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au COVID-19.*

En raison de l'évolution sanitaire, les nouvelles réglementations et les nouvelles prescriptions de la FFVoile s'appliquent : les participants devront présenter à leur arrivée, un « pass sanitaire » ou un test valable : se référer à l'Avenant n° 1 annexé au présent Avis de Course.

Toute nouvelle décision des pouvoirs publics sera communiquée par un avenant au présent avis de courses.

1 REGLES

L'épreuve sera régie par :

- 1.1** les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe E
- 1.2** les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions] si nécessaire.
- 1.3** les règlements fédéraux,
- 1.4** le système de course HMS en vigueur,
- 1.5** le cas échéant, l'addendum Q
- 1.6** le cas échéant, le SYRNIN.
- 1.7** En cas de traduction de cet avis de courses, le texte français prévaudra.
- 1.8** Règles modifiées :



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F., du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

- 1.8.1** La RCV E2.1(c) est supprimée
- 1.8.2** La RCV E8.G1.3 est modifiée comme suit dans les instructions de course : « Quand le numéro de voile est dans la fourchette « 00 » à « 09 », l'initiale « 0 » pourra être supprimée et le chiffre restant devra être positionné de façon à laisser un espace pour à la fois un préfixe et un suffixe».

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les Instructions de Courses et leurs annexes seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions le 4 septembre 2021
- et affichées selon la Prescription Fédérale
- disponibles en version électronique à l'adresse suivante :
<http://cercledevoiledeparis.fr/>.

3 COMMUNICATION

Le tableau officiel d'information est consultable sur la terrasse du Club house du CVP.

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 4.1** La régata est ouverte à tous les bateaux de la Classe 10R.
- 4.2** Les concurrents admissibles – membres de l'association de classe correspondante – peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant le plus rapidement possible, à Marie Thérèse JOURDAS, Vice présidente des Courses, marie.jourdass@free.fr, avant le 30 août 2021.
- 4.3**
- a) Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité du bateau validé par le responsable national de la jauge.
- b) Les concurrents n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger doivent présenter au moment de l'inscription :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).
- c) une autorisation parentale pour les mineurs

5. DROITS A PAYER

- 5.1** Les droits requis sont les suivants : 30 €.

6. REPARTITION DES FLOTTES

La répartition des coureurs dans les flottes A et B s'il y a lieu de la première course sera affichée le samedi 4 septembre à 13h00 à partir du classement national 2021 des coureurs au 1^{er} septembre 2021.

Les coureurs étrangers seront classés selon leur position par rapport aux coureurs français du classement du Mondial de Classe 10R de BIBLIS 2018.

7 PUBLICITE

[DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice, en application du *Code de Publicité World Sailing et le Règlement de Publicité de la FFVoile*.

8. PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Samedi 4 septembre 2021 de 9h45 à 11h45.

8.2 Identification du matériel utilisé pendant l'épreuve et contrôle :

Les bateaux devront être en possession d'un certificat de jauge valide à disposition le jour de l'inscription. Un contrôle de jauge pourra être fait si nécessaire en cours de compétition. Un briefing des coureurs est prévu le 1^{er} jour de la régata à 13h.

8.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Flottes /Courses du jour
4/09/2021	13h30	Courses à suivre
5/09/2021	9h00	Courses à suivre

8.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après :

- 12h pour le départ d'une nouvelle course (qui comprend une ou 2 flottes),
- 12h30 pour le départ d'une flotte.

9. SYSTEME DE PENALITE

L'addendum Q « Arbitrage direct des courses en flotte de voile radiocommandée » s'appliquera.

10. CLASSEMENT**10.1** Trois (3) courses devront être validées pour valider la compétition.**10.2** Courses retirées

Quand le total des points est calculé pour chaque bateau, ses plus mauvais résultats seront retirés comme suit :

A partir de 4 courses validées	1 retiré
A partir de 8 courses validées	2 retirés
A partir de 16 courses validées	3 retirés
A partir de 24 courses validées	4 retirés

Et ainsi de suite pour chaque tranche de 8 courses supplémentaires validées.

11. RADIO [DP]

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'Administration.

12. PRIX

La remise des prix est prévue à 14h30.

13. PROTECTION DES DONNÉES**13.1** Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

13.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

14. COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL

Président du Comité de Course :
Président du Jury :

Patrick VILAIN
Jean Luc ALEPEE

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

- **Cercle de la Voile de Paris à l'attention du Commissaire Julien MARECHET, 30 rue Albert Glandaz 78130 Les Mureaux**

☎ : 01 34 74 04 80, Port 06 99 91 38 24 Fax : 01 34 92 74 20 📧 : cvparis2@free.fr

- **Capitaine de Flotte au CVP** : Jean - Baptiste DUPONT, jbdupont@gmail.com,
- **Le formulaire de préinscription**, ci-joint, est à renvoyer par mail à Marie JOURDAS, Vice présidente en charge du Sportif marie.jourdass@free.fr.
- **Restauration** :
- Petit déjeuner au club house le matin avant 10 heures,
- Des plateaux repas seront disponibles au self-service du club house : samedi et dimanche à partir de 12 h 00.
- Samedi soir : Apéritif au bar à partir de 19h00 (prix en fonction des consommations).
- **Dîner** des équipages à 20 h (tenue Club) prix 25 € par personne. Merci de vous inscrire sur la fiche d'inscription à la régates pour faciliter l'intendance.
- **Hébergement** :
- Le CVP dispose de cabines chauffées pour une ou plusieurs personnes (draps et couvertures sont fournis). S'il fait particulièrement froid, prévoir un duvet supplémentaire non fourni.
- Tarif pour une cabine 1 lit : 20 euros la nuit
- Tarif pour une cabine 2 lits : 30 euros la nuit

Réservation à l'avance auprès du Commissaire J. MARECHET cvparis2@free.fr

Hôtels :

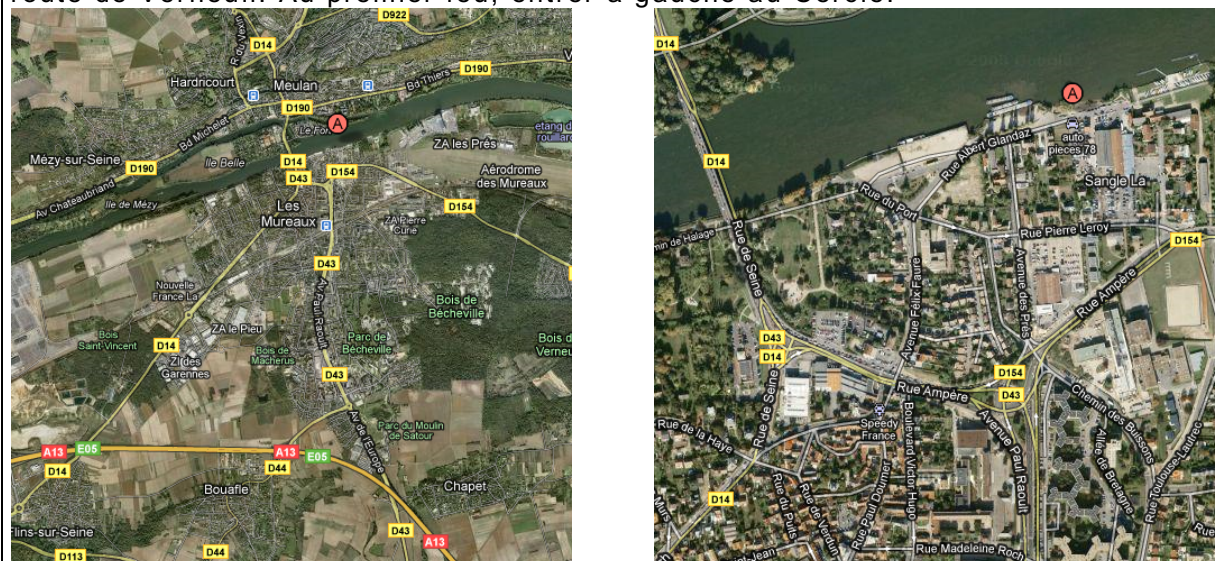
LA CHAUMIERE 1bis, rue des Pléiades 78130 Les Mureaux tel : 33(0)1 34 74 72 50 HOTEL

du FORT - 20, rue du Fort 78250 Meulan tel 33 (0)1 30 04 18 80

ACCES :

Cercle de la Voile de Paris : 30, rue Albert Glandaz 78 130 Les Mureaux.

Parking à bateau et lieu de rendez-vous : A 13 sortie 8 direction Les Mureaux puis route de Verneuil. Au premier feu, entrer à gauche au Cercle.



ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024
translated for non-francophone competitors

FFVoile Prescription to RRS 25.1 (Notice of race, sailing instructions and signals):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(* FFVoile Prescription to RRS 64.4 (Decisions on protests concerning class rules):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(* FFVoile Prescription to RRS 67 (Damages):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee. A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(* FFVoile Prescription to RRS 70. 5 (Appeals and requests to a national authority):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to RRS 76.1 (Exclusion of boats or competitors)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(* FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(* FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to RRS 88.2 (Changes to prescriptions):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(* FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Protest committee):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to APPENDIX R (Procedures for appeals and requests):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>

AVENANT n° 1 à l'AVIS DE COURSE

En raison de l'évolution sanitaire de la COVID – 19 en France, l'Avis de Course est modifié comme suit :

L'Article – « **Admissibilité et inscription** » de l'Avis de Course est complété par le texte ci-dessous

Accès au site de la compétition et participation :

- Un « pass sanitaire » valide devra être présenté à l'arrivée sur le site de la compétition par les concurrents âgés de 18 ans et plus à la date de début des confirmations des inscriptions.

Ce Pass sanitaire se présente sous les formes suivantes :

- L'attestation d'un schéma vaccinal complet (plus 7 jours après la dernière injection) – Certificat COVID EUROPE ou équivalent.

Ou

- Le résultat d'un test antigénique de moins ou d'un auto-test supervisé par un professionnel de santé de 72 heures, négatif,

Ou

- Le résultat d'un test RT-PCR de moins de 72 heures, négatif,

Ou

- Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.